

ANASE

Les pays membres doivent ratifier les conventions des Nations unies relatives aux réfugiés et aux migrants

Index AI : ASA 03/001/2005

ÉFAI

**Embargo : mardi 26 juillet 2005
(17h01 TU)**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International a appelé ce mardi 26 juillet 2005 tous les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) à ratifier deux Conventions fondamentales des Nations unies protégeant les droits des réfugiés et des travailleurs migrants.

L'organisation de défense des droits humains lance cet appel juste avant l'ouverture de la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'ANASE, qui doit s'ouvrir aujourd'hui à Vientiane (Laos) alors que de nombreux éléments montrent que des violations des droits humains de tout ordre sont commises contre les réfugiés et les travailleurs migrants en Asie du Sud-Est.

« Des centaines de milliers de réfugiés et de travailleurs migrants ont été victimes en Asie du Sud-Est de graves violations des droits humains telles que des traitements cruels, inhumains ou dégradants, des retours forcés, des emprisonnements sans procès, a déclaré Purna Sen, responsable du programme Asie-Pacifique au sein d'Amnesty International. La ratification sans délai par tous les États membres de l'ANASE des Conventions des Nations unies montrerait sans équivoque que ces violations sont inacceptables. »

Amnesty International appelle les États membres de l'ANASE à ratifier la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés et ses Protocoles de 1967, ainsi que la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

L'organisation de défense des droits humains est plus particulièrement préoccupée par la situation au Cambodge, en Malaisie et en Thaïlande.

Au **Cambodge**, le gouvernement n'a cessé de bafouer ses obligations internationales aux termes de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Depuis 2001, des centaines de membres de

la minorité ethnique des Montagnards cherchant asile au Cambodge ont été renvoyés de force au Viêt-Nam où ils courent le risque d'être persécutés par les autorités.

En **Malaisie**, des réfugiés et des travailleurs migrants, parmi lesquels des enfants, ont été maintenus dans des camps de détention dans des conditions s'apparentant à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Amnesty International est également préoccupée par la situation des personnes inculpées en application de la loi sur l'immigration qui ont été privées du droit à un procès équitable et condamnées à des peines d'emprisonnement et des coups de fouet. Récemment, 68 réfugiés originaires du Myanmar ont été arrêtés devant l'ambassade du Myanmar à Kuala Lumpur à la suite d'une manifestation pacifique ; ils sont toujours détenus.

En **Thaïlande**, les demandeurs d'asile et les travailleurs migrants, et en particulier les personnes originaires du Myanmar et les membres de la minorité ethnique des Hmongs au Laos, ont été victimes de multiples violations des droits humains. Ces violations incluent des retours forcés ou des menaces de retour forcé ; des mauvais traitements ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants dans les centres de détention pour immigrés ; des conditions de travail et de vie précaires pour les travailleurs migrants, dont certains sont des demandeurs d'asile. Au mois de juillet, le gouvernement a menacé de renvoyer de force plus de 6 000 demandeurs d'asile hmongs qui se sont retrouvés sans toit, sans nourriture et sans accès à des installations sanitaires après avoir été chassés des abris temporaires où ils vivaient. Le gouvernement est revenu sur sa décision, mais l'avenir de ces demandeurs d'asile demeure incertain et il est à craindre que les personnes affectées par ces événements ne reçoivent pas l'assistance dont elles auraient besoin.

Complément d'information

Les pays membres de l'ANASE sont les suivants : Brunei Darussalam, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viêt-Nam.

Chaque année, au mois de juillet, les États membres de l'ANASE se retrouvent dans le cadre de réunions tournantes dont

font partie la réunion ministérielle, rassemblant les 10 ministres des Affaires étrangères de l'ANASE, et la réunion post ministérielle, qui regroupe les ministres des Affaires étrangères de l'ANASE, le représentant de l'Union européenne (le Royaume-Uni actuellement), un représentant du gouvernement des États-Unis et les ministres des affaires étrangères de la Chine, de la Corée du Sud et du Japon.

Les gouvernements du Cambodge et de l'Indonésie ont déjà signé, et le gouvernement des Philippines ratifié, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Le Cambodge a également ratifié la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>